



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 2 juillet 2026 - Délibération n° /

**DÉCISIONS MUNICIPALES
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 26 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil		Membres présents
En exercice	29	Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Messieurs Jean-Luc Guillaume, Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Monsieur Taner Basol, Madame Sabine Rullier de Baynast, Monsieur Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain, Monsieur Loïc L'Haridon, Mesdames Stéphanie Brault-Pitaud et Léa Terraube, Monsieur Gaëtan Hairault, Madame Aurélie Lebreton.
Présents	26	
Votants	/	
Vote		Absents excusés ayant donné mandat de vote
Pour	/	Madame Fabienne Verpillot, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon. Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Karen Lanson. Monsieur Mathurin Lenoir, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.
Contre	/	Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote
Abstention	/	/
		Secrétaire de séance : Madame Maria Torlay.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Le Carré 9

- **18 mai 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Agence d'Attractivité et Développement, fixant les modalités de mise à disposition de la salle Le Carré 9, pour y organiser un salon, le 17 juin 2026 (87 euros TTC).

Autres conventions signées avec :

- **Le 19 mai 2026** : *Madame Natalia Djabrailova, pour y organiser un mariage, le 19 septembre 2026 (avec installation les 18 et 20 septembre 2026) (1 314,60 euros TTC).*
- **Le 27 mai 2026** : *L'EPTB Eaux et Vilaine, pour y organiser un salon, le 3 juillet 2026 (1 308 euros TTC).*
- **Le 3 juin 2026** : *L'association Casus Délires, pour y organiser une résidence d'artistes, du 8 au 13 juin 2026 (gratuit).*
- **Le 8 juin 2026** : *Le Collège Anne-Marie Boudaliez, pour y organiser une cérémonie, le 16 juin 2026 (avec installation le 7 mai et le 15 juin 2026) (882 euros TTC).*

Stade municipal

- **19 mai 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Athlé du Pays de Redon, fixant les modalités d'utilisation de la piste d'athlétisme du stade municipal, pour y pratiquer la finale nationale équipes Athlé, les 23 et 24 mai 2026 (gratuit).

Piste de BMX

- **19 mai 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et le BMX Club de Redon, fixant les modalités d'utilisation de la piste de BMX, pour y pratiquer le championnat de Bretagne, les 23 et 24 mai 2026 (gratuit).

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- **20 mai 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Tahir Thiam, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon, pour y organiser un évènement privé, le 30 mai 2026 (111 euros - salle + cuisine).

Autres conventions signées avec :

- **Le 27 mai 2026** : *Madame Virginie Cabon, pour y organiser un évènement privé, les 6 et 7 juin 2026 (222 euros).*
- **Le 27 mai 2026** : *La CGT de Redon, pour y tenir une réunion, le 10 juin 2026 (48 euros).*
- **Le 29 mai 2026** : *L'association ESR Rando Marche Nordique, pour y tenir une assemblée générale et un repas, le 19 juin 2026 (30,50 euros pour une demi-journée de location de la cuisine, la salle étant gratuite car 1^{ère} location de l'année budgétaire et association membre de l'OTS).*
- **Le 31 mai 2026** : *Madame Aurélia Rubaud, pour y organiser un évènement privé, le 28 juin 2026 (111 euros).*

- Le 2 juin 2026 : La Société d'Horticulture, pour y organiser un atelier agrumes le 6 juin 2026 et un atelier plantes médicinales le 13 juin 2026 (gratuite pour le 6 juin 2026 car 1^{ère} location de l'année budgétaire et association membre de l'OMCL puis au prix de 27 euros pour la location du 13 juin 2026).
- Le 3 juin 2026 : Monsieur Pascal Herbomel, pour y organiser un évènement privé, les 20 et 21 juin 2026 (111 euros).
- Le 5 juin 2026 : Le Football Club Atlantique Vilaine (FCAV), pour y tenir une réunion, le 11 juin 2026 (gratuit).

Monastère des Calvairiennes

- **27 mai 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Institut d'Éducation Motrice La Clarté, fixant les modalités de mise à disposition d'espaces du cloître des Calvairiennes, pour accueillir des personnes dans des espaces naturellement tempérés en période de forte chaleur, du 26 au 29 mai 2026 (gratuit).

Complexe Joseph Ricordel

- **27 mai 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et la CAMIEG, fixant les modalités d'utilisation du foyer du complexe sportif Joseph Ricordel, pour un bilan de forme aux assurés, le 4 juin 2026 (230 euros pour une demi-journée de location).

Salle Nominoë

- **2 juin 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et le Syndic de Copropriété Picou Immobilier, fixant les modalités d'occupation de la grande salle Nominoë, pour y tenir l'assemblée générale de La Minoterie de Redon, le 16 juin 2026 (58 euros).

Espace Jean Jaurès

(Salle des Commissions)

- **3 juin 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et NEOSILVER, fixant les modalités d'occupation de la salle des Commissions de l'Espace Jean Jaurès, pour y organiser des ateliers numériques, pour une durée de vingt-neuf jours, les jeudis de 14h à 16h30 à partir du 21 mai 2026 jusqu'au 18 juin 2026 (gratuit conformément à la décision de l'autorité territoriale du 14 avril 2026).

École Henri Matisse

(Rotonde)

- **5 juin 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association des parents d'élèves de l'école Henri Matisse, fixant les modalités d'occupation de la Rotonde de l'école Henri Matisse, pour y tenir des pièces de théâtre lors de la fête de l'école, le 6 juin 2026 (gratuit).

EMPLACEMENT DE PARKING

Parking Rue des Douves

- **8 juin 2026** : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Xavier Lafficher, fixant les modalités d'occupation de l'emplacement de stationnement numéro 15 du parking municipal, situé Rue des Douves.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 16 juin 2026 et renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder douze ans. La location donne lieu au versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

COMMANDE PUBLIQUE

Marché de travaux

Construction de l'école élémentaire Charlie Chaplin - MP 2023-05

- **1^{er} juin 2026** : Signature d'un avenant n° 3 avec la SARL ALTHEA NOVA pour le lot n° 14 "Espaces verts - cour d'école" relatif à une modification des prestations entraînant une diminution du montant du marché de - 696 euros HT.

PRESTATIONS DE SERVICE / PARTENARIATS

- **11 mai 2026** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (La Fédé) fixant leurs modalités de coopération concernant le tiers-lieu jeunes adultes "Le Parallèle" pour l'année 2026 (subvention annuelle de la Ville de 10 000 euros).
- **26 mai 2026** : Signature d'une convention de livraison et de fourniture de repas entre la Ville et l'Elan Sportif Redonnais Basket, dans le cadre d'un stage de basket, du 29 juin au 3 juillet 2026 (5 euros le repas enfant et 12 euros le repas adulte).
- **27 mai 2026** : Signature d'un contrat entre la Ville et la société Velvet Coliseum, fixant les modalités de cession du droit d'exploitation du spectacle "No Money Kids", le 6 février 2027 dont le montant est fixé à 3 165 euros TTC.
- **3 juin 2026** : Signature d'un contrat entre la Ville et l'association Casus Délires, fixant les modalités d'organisation du festival d'arts de rue "Quartier libre", le 13 juin 2026. La Ville de Redon s'engage financièrement à hauteur de 5 000 euros TTC.

RÉGIES

- **27 mai 2026** : Modification de la régie d'avance temporaire pour les camps d'été permettant d'effectuer le règlement d'achats de denrées alimentaires, de produits pharmaceutiques, d'honoraires médicaux, de carburant, de petits matériels, de prestations d'animations pour un montant maximum de 800 euros pour la période du 1^{er} juin au 15 septembre 2026.
- **3 juin 2026** : Modification de la régie d'avance temporaire pour le "dispositif argent de poche" permettant le paiement des missions faites par les jeunes dans le cadre du Dispositif Argent de poche pour la Ville de Redon pour un montant maximum de 3 000 euros pour la période du 22 juin au 15 septembre 2026.